



Direction générale de l'Administration
Direction des Ressources humaines

APPEL À CANDIDATURES n° CJ AP 26 /26

Un emploi de 1^{er} assistant(e) (grade AST 5)¹ sera disponible à partir du 16 novembre 2026 au sein du cabinet de M^{me} Ramona Frendo, juge à la Cour de justice de l'Union européenne.

L'assistant(e) assumera, à titre principal, des tâches administratives parmi lesquelles la gestion de l'agenda, la correspondance, le classement et l'archivage de documents, la mise à jour de diverses bases de données, la communication avec les autres cabinets et les services de l'institution, le suivi des affaires juridictionnelles, la constitution des dossiers, ainsi que la planification et l'organisation de missions ou d'événements.

Les tâches à accomplir nécessitent une grande disponibilité, une capacité d'adaptation, un haut niveau de rigueur, d'organisation et de discrétion, ainsi qu'un bon esprit d'équipe.

Une maîtrise avancée des outils informatiques usuels est indispensable.

Enfin, une excellente maîtrise de la langue française est requise pour ce poste ainsi qu'une bonne connaissance de la langue anglaise.

Une expérience de la gestion d'un secrétariat et une expérience professionnelle au sein du cabinet d'un Membre de la Cour ou du Tribunal ou au sein d'un service de l'institution seront considérées comme des atouts.

Cet emploi est à pourvoir soit par le détachement d'un fonctionnaire dans l'intérêt du service, soit par l'engagement d'un agent temporaire.

Les personnes intéressées par cet emploi sont invitées à adresser leur candidature, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, par courrier électronique, au plus tard le **23 octobre 2026 à 17h00** (heure de Luxembourg), à l'adresse suivante :

curia.candidatures.communications@curia.europa.eu

Avec une copie à l'adresse suivante :

candidatures.cabinetfrendo@curia.europa.eu

¹ Le montant de la rémunération peut être consulté dans le tableau qui figure à la référence suivante : [Actualisation 2025 des rémunérations et des pensions des fonctionnaires et autres agents de l'UE ainsi que des coefficients correcteurs dont celles-ci sont affectées](#)